



COMMUNE DE FONTAINE-LA-MALLET

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022
ECOLE PRIMAIRE JEAN MONNET

- Garderie du matin 0 *
Récréation payante (de 16 h 30 à 17 h) 0 *
Etude du soir 0 *
Garderie du soir (de 18 h à 18 h 30) 0 *

0 * cocher si vous souhaitez l'inscription de l'enfant

ENFANT

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

Classe à la rentrée 2021

RESPONSABLE LÉGAL 1

Le responsable légal 1 est le destinataire de tous les courriers

Père O Mère O Autre O

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Commune.....

Adresse courriel

Tél :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Père O Mère O Autre O

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Commune.....

Adresse courriel

Tél :

INSCRIPTIONS

Garderie du matin = 2,25 € (augmentation au 01/09/2021)

LUNDI*	MARDI*	JEUDI*	VENDREDI*	Selon un calendrier*

* cocher les jours de garde de l'enfant

Mon enfant ira seul jusqu'au préau :

OUI

NON

ETUDE DU SOIR = 3,41 € ou 3,12 € (tarif fratrie) (augmentation au 01/09/2021)

LUNDI*	MARDI*	JEUDI*	VENDREDI*	Selon un calendrier*

* cocher les jours de garde de l'enfant

Récréation payante de 16 h 30 à 17 h = 1,32 € (augmentation au 01/09/2021)

--

LUNDI*	MARDI*	JEUDI*	VENDREDI*	Selon un calendrier*

* cocher les jours de garde de l'enfant

GARDERIE DU SOIR de 18 h à 18 h 30 1,32 € (augmentation au 01/09/2021)

--

LUNDI*	MARDI*	JEUDI*	VENDREDI*	Selon un calendrier*

* cocher les jours de garde de l'enfant

Mon enfant sortira seul :

OUI

NON

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom et prénom	Lien de parenté	Adresse	Tél domicile	Tél portable

• **MODE DE COMMUNICATION**

- courrier mail (merci d'indiquer votre adresse mail ci-après)

• **MODE D'ENVOI DES FACTURES (facture mensuelle)**

- courrier mail

• **MODE DE RÈGLEMENT**

- espèces chèque
- prélèvement SEPA (**joindre votre RIB**)
- paiement en ligne via TIPI (paiement sécurisé en ligne des collectivités locales)

[O Merci de cocher la mention choisie](#)

Document à remettre au service administratif

Nom : **Prénom :**

Mairie de Fontaine-la-Mallet
22 Av. Jean Jaurès 76290 Fontaine-la-Mallet
☎ : 02.35.55.97.45 _ 📠 : 02.35.55.07.88
✉ : mairie@fontainelamallet.fr
Site internet : www.fontainelamallet.fr

Téléphone : 02 35 55 97 45
Télécopie : 02 35 55 07 88

Exemplaire à conserver par la famille

Commune la plus sinistrée du Département
Libération du Havre 1944
Croix de guerre étoile de vermeil

PERMIS A POINTS – ECOLE JEAN MONNET

Ne pas obéir aux surveillantes, répondre aux surveillantes (gros mots etc..)	- 3 pts	A
Se battre dans la cour (taper, cracher, insulter un camarade, tirer les cheveux, les vêtements)...	- 1 pts	B
Ne pas se tenir correctement à table, crier dans le réfectoire	- 2 pts	C
Jeter ou jouer avec la nourriture	- 1 pts	D
Ne pas respecter les locaux, le matériel (grimper sur les fenêtres et le grillage – tirer sur les paniers de basket – écrire sur les murs)...	- 2 pts	E
Avoir un comportement inacceptable (gestes déplacés, gestes brutaux) = <u>exclusion d'une semaine, du service de cantine</u>	- 10 pts	F

Un permis à point est attribué à chaque enfant d'une réserve de 10 points. Le motif de retrait des points devra être indiqué sur le permis.

Lorsque les 10 points seront épuisés, le permis devra être signé et remis en Mairie, au service administratif par :

- les surveillantes de cantine, les parents, le Maire,

Une mise à pied de la cantine d'une semaine sera alors observée.

Un nouveau permis sera attribué à l'élève en Mairie en présence du Maire et des parents.

Pour toute récidive, il sera prévu une mise à pied définitive de la cantine.

**Les surveillantes de cantine,
Signature :**

**Les parents,
Signature :**

**Le Maire,
Signature :**

MAIRIE DE FONTAINE-LA-MALLET

Le

Votre enfant..... a aujourd'hui, perdu
..... (point (s)) sur son permis de la cantine scolaire. Son solde est de point (s) sur 10.

Raison **A B C D E F**